

## ADDENDA No. 008

**No de la DP: SEN-034 22/23**

**Titre: Projet de carboneutralité 2030 du Sénat du Canada**

---

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

---

### **Générale**

#### **Question et Réponse**

Q30 : Pour les projets de références exigés au critère CO4 (et C3), est-ce acceptable de présenter un projet réalisé pour sa propre entreprise? Pouvons-nous présenter un projet réalisé par un sous-contractant?

R30 : Les références doivent être des clients actuels ou précédents. Un projet réalisé pour sa propre entreprise, incluant un projet réalisé par un sous-contractant, ne sera pas accepté en tant que référence.

Kelly Shields  
Conseillère principale en approvisionnement  
Le Sénat du Canada  
[Proc-app@sen.parl.gc.ca](mailto:Proc-app@sen.parl.gc.ca)